

Tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et  
autres rémunérations du chef et des conseillers

## **Conseil des Abénakis d'Odanak**

31 mars 2024

# **Conseil des Abénakis d'Odanak**

## **Table des matières**

	<u>PAGE</u>
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
Tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et autres rémunérations du chef et des conseillers	2

## Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres du  
Conseil des Abénakis d'Odanak

Nous avons effectué l'examen du tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et autres rémunérations du chef et des conseillers ci-joint du Conseil des Abénakis d'Odanak pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (appelé ci-après le « tableau »). Le tableau a été préparé par la direction du Conseil des Abénakis d'Odanak selon les exigences de Services aux Autochtones Canada publiées selon « 2023-2024 – Exigences en matière de rapports financiers ».

### Responsabilité de la direction à l'égard du tableau

La direction est responsable de la préparation de ce tableau conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada publiées selon « 2023-2024 – Exigences en matière de rapports financiers », ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le tableau ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du tableau conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ce tableau.

### Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ce tableau n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada publiées selon « 2023-2024 – Exigences en matière de rapports financiers ».

### Autres points

Le tableau a été préparé pour permettre au Conseil des Abénakis d'Odanak de se conformer aux exigences de Services aux Autochtones Canada publiées selon « 2023-2024 – Exigences en matière de rapports financiers ». En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Trois-Rivières (Québec)  
Le 24 juillet 2024

  
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122666

## Conseil des Abénakis d'Odanak

Tableau des salaires, honoraires, frais de voyage et autres rémunérations du chef et des conseillers

Exercice clos le 31 mars 2024

Nom	Titre	Nombre de mois		Salaires ou honoraires		Autres rémunérations <sup>(1)</sup>		Frais de voyage		Total	
		2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Richard O'Bomsawin	Chef	12	12	61 152	57 269	100	100	2 624	4 470	63 876	61 839
Alain O'Bomsawin	Conseiller	12	12	50 040	46 860	41 224 <sup>(2)</sup>	100	46	47	91 310	47 007
Florence Benedict	Conseillère	12	12	50 040	46 860	7 741	7 249	1 162	504	58 943	54 613
Jacques Thériault-Watso	Conseiller	12	12	50 040	46 860	7 841	7 349	1 192	2 338	59 073	56 547
Martin Gill	Conseiller	4	-	17 632	-	2 680	-	1 405	-	21 717	-
Nicole O'Bomsawin	Conseillère	8	12	33 360	46 860	16 581	100	-	-	49 941	46 960
				<b>262 264</b>	<b>244 709</b>	<b>76 167</b>	<b>14 898</b>	<b>6 429</b>	<b>7 359</b>	<b>344 860</b>	<b>266 966</b>

<sup>(1)</sup> Le montant des autres rémunérations correspond principalement à la participation du Conseil pour les conseillers qui contribuent au Régime des Bénéfices Autochtone (RBA). Pour les élus qui ne contribuent pas au RBA, le montant des autres rémunérations correspond principalement à l'équivalent de ce qui aurait dû être cotisé par l'organisation si les élus y avaient adhéré et est inclus dans la prime de départ. Elle figurera dans ce rapport lorsqu'elle sera versée.

<sup>(2)</sup> À la demande de Alain O'Bomsawin, l'Organisme a versé à l'avance la prime de départ ainsi que la prime de fonds de pension accumulée en date du 30 novembre 2023.

Approuvé au nom du Conseil



Richard O'Bomsawin, chef



Florence Benedict, conseillère



Martin Gill, conseiller



Alain O'Bomsawin, conseiller



Jacques T. Watso, conseiller